



# 40<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Paralysés de France

les 22 et 23 juin 2006  
à Lyon

## Dossier de presse

### Contact presse

Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65

[sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr](mailto:sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr)



# Sommaire

- Présentation du 40<sup>ème</sup> Congrès de l'APF p. 3
- Des enjeux de société au cœur des débats p. 4
- Répondre aux enjeux : le projet associatif « Acteur et Citoyen ! » p. 7
- Le Congrès 2006 : éclairages p. 8
- Le déroulé du Congrès p. 10
- Les partenaires – Focus sur Lyon p. 11
- L'APF en bref p. 12

## **40<sup>ème</sup> Congrès de l'APF les 22 et 23 juin 2006 à Lyon Nouvel élan pour son projet associatif**

Les 22 et 23 juin prochain se tiendra, à Lyon (Eurexpo), le 40<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Paralysés de France. Plus de 1000 personnes sont attendues pour débattre ensemble des enjeux de société actuels autour du handicap moteur : non-discrimination, droits des personnes, évolution des établissements et des services, mise en œuvre des lois du 11 février 2005 et du 2 janvier 2002. Au regard de ces évolutions et dans le cadre d'une démarche participative de tous ses acteurs (adhérents, usagers, professionnels, bénévoles), le congrès de Lyon adoptera le projet associatif 2006 - 2011 « Acteur et citoyen ! ».

### ➤ **Des enjeux de société**

Quelle place pour les personnes en situation de handicap moteur et leur famille dans la société d'aujourd'hui et de demain ? Comment lutter contre les discriminations liées au handicap ? Quelle application pour la loi du 11 février 2005 ? Quels droits pour les personnes et leur famille ?...

Autant de questions qui seront débattues lors du Congrès. Autant de sujets introduits dans le projet associatif « Acteur et citoyen ! ».

### ➤ **Un moyen, le projet associatif 2006 - 2011 « Acteur et citoyen ! »**

En 2006, l'APF actualise son projet associatif. Le projet 2006-2011 « Acteur et citoyen ! », qui va succéder au projet « Ensemble, agir » (2000 - 2005) sera donc discuté et soumis au vote des adhérents lors du Congrès de juin. Il contient 7 thématiques, déclinables en actions locales et/ou nationales :

- Lutter contre les discriminations
- Défendre les droits de la personne
- Adapter les services de l'APF aux projets des personnes
- Affirmer la place des familles et de l'entourage
- Renforcer le lien entre tous les acteurs de l'association
- S'appuyer sur la démarche participative
- Développer la communication externe et le financement des actions de l'APF

## Des enjeux de société au cœur des débats

Quelle place pour les personnes en situation de handicap moteur et leurs proches dans la société d'aujourd'hui et de demain ? C'est la question qui sera au centre des débats lors du Congrès de juin 2006. Une question qui permettra en particulier d'aborder deux thèmes d'actualité forts : la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 et la lutte contre les discriminations liées au handicap. Deux thèmes qui sont la suite logique d'une évolution constante de la société poussée par les combats de l'association.

### 1. Une société en évolution constante, poussée par les combats de l'APF

Depuis 1975, à force de mobilisations et de combats, la législation française concernant le handicap a évolué dans plusieurs domaines. Dernière loi en date : la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Une évolution concernant directement le thème du handicap mais plus globalement celui des discriminations, avec l'Europe en modèle. Une évolution qui s'est également traduite à l'APF même puisque l'association a mis en place une véritable démocratie participative en son sein.

#### ➤ Des mobilisations et des combats

Depuis sa création en 1933, l'APF se bat pour la citoyenneté des personnes en situation de handicap moteur. Ces dernières années, deux thèmes de revendication ont émergé et donné lieu à de nombreuses manifestations : la compensation et l'accessibilité. En 1999, les adhérents de l'APF étaient des milliers dans la rue pour demander un droit à compensation. Dans le même temps et au cours des années suivantes, campagnes pour le respect des places de stationnement réservé et pour l'accessibilité des lieux publics (Chantiers de l'accessibilité) se sont succédées.

Depuis 2003, un nouveau combat a vu le jour : la lutte contre les discriminations liées au handicap. Par des procès symboles (contre la SNCF, le ministère de la justice, le cinéma CGR de Niort) et par la 1<sup>ère</sup> campagne contre les discriminations « Changeons de regard » d'octobre 2005, l'APF a décidé de placer ses revendications sur ce nouveau terrain. (cf. paragraphe 2)

Enfin, durant toute l'année 2004, l'APF s'est mobilisée – dans la rue, par des pétitions, par l'interpellation des pouvoirs publics - pour faire avancer le texte de la nouvelle « loi handicap » qui a vu le jour en février 2005.

#### ➤ Les évolutions de la législation française

En 1975, une loi était votée pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap. Peu suivie d'effets, il a fallu attendre d'autres textes pour voir apparaître des changements dans certains domaines...et la déclaration du handicap comme grande cause nationale par Jacques Chirac en 2002 pour avoir une vraie refonte de la loi de 1975.

Ainsi, la loi du 10 juillet 1987 relative à l'emploi des personnes en situation de handicap impose un quota d'embauche de 6% aux entreprises sous peine de sanctions financières. La loi du 13 juillet 1991 sur l'accessibilité du cadre bâti pose une obligation d'accessibilité pour le cadre bâti neuf. La loi du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale donne de nouveaux droits aux usagers d'établissements et de services. Et la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades autorise l'indemnisation du préjudice découlant du handicap et parle pour 1<sup>ère</sup> fois de compensation relevant de la solidarité nationale.

Enfin, la loi du 11 février 2005 entrée en application depuis janvier 2006 pose de grands principes et crée de nouveaux droits (cf. paragraphe 2).

En parallèle, la lutte contre les discriminations et notamment celles liées au handicap devient d'actualité. La loi du 30 décembre 2004 crée la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité. Ses pouvoirs sont renforcés par la loi pour l'égalité des chances du 2 avril 2006.

➤ L'Europe en modèle

C'est avec la politique mise en place par l'Union Européenne que la non-discrimination commence à prendre tout son sens, notamment avec la Déclaration de Madrid en mars 2002 puis avec l'année européenne des personnes handicapées en 2003. Mais déjà, en 2000, l'Europe marquait son combat contre les discriminations avec la directive cadre relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi du 27 novembre 2000. Plus récemment, un règlement européen relatif au transport aérien condamne les discriminations liées au handicap.

➤ Une évolution au sein même de l'APF

Avec plus de 32 000 adhérents, l'APF représente une vraie force de représentation des personnes en situation de handicap moteur et de leur famille.

Un constat qui a amené l'association à attribuer une place prépondérante à ses adhérents en les plaçant au cœur de celle-ci. C'est ainsi qu'en 2000 a été adopté le projet associatif « Ensemble, agir », un projet posant les bases d'une organisation plus démocratique pour que l'APF soit au plus près des préoccupations de ses adhérents. C'est pour prolonger cet élan que sera adopté au Congrès de juin, le projet associatif « Acteur et citoyen ! ». (cf. page 7)

## **2. L'actualité des personnes en situation de handicap moteur et de leur famille**

➤ La loi du 11 février 2005

Un an après son adoption, la loi du 11 février 2005 commence à être mise en œuvre. Toutefois, malgré la concertation menée par le gouvernement, l'APF s'inquiète d'ores et déjà de certaines difficultés d'application : non résolues, elles pourraient remettre en cause les grands principes posés par la loi. Comment alors accompagner la mise en œuvre de la loi ? Comment accéder à ses droits ? Quel système de vigilance, voire d'alerte à mettre en place ? Quels changements à apporter ?

- Compensation : des enjeux humains et financiers importants

Quel accompagnement des personnes et des professionnels en matière d'information et de formation pour réussir le changement de culture qu'implique l'évaluation individualisée des besoins des personnes en fonction de leur projet de vie ? Quelle coexistence du système de compensation actuel (ACTP) et de la prestation de compensation pour un libre choix entre les deux dispositifs ? Quel fonctionnement du fonds départemental de compensation afin que les personnes puissent réellement faire face aux frais restant à leur charge après octroi de la prestation de compensation ?

- Accessibilité : des aménagements nécessaires pour une réelle effectivité

Quelle programmation annuelle de la mise en accessibilité du cadre bâti ? Quelles mesures coercitives afin que les délais soient réellement respectés ? Quel dispositif d'incitation financière pour les travaux de mise en accessibilité afin d'aider notamment les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie (ex : petits commerces) ?

- Ressources : des lacunes à combler

Aujourd'hui, la majorité des personnes n'ont pas vu la concrétisation de l'annonce du gouvernement de ressources équivalentes à 80% du SMIC net du fait d'une application trop restrictive.

Les bénéficiaires de la pension d'invalidité doivent pouvoir avoir accès, comme ceux de l'AAH, au complément de ressources. Les ressources du conjoint ne doivent pas être prises en compte pour l'attribution de l'AAH. Il est nécessaire de transformer les critères de « logement indépendant » et de « capacité de travail de 5% » – trop restrictifs – pour l'attribution de la garantie de ressources et du complément de ressources.

➤ La lutte contre les discriminations liées au handicap

Depuis quelques années, une des grandes revendications de l'APF concernait l'accessibilité du cadre bâti et des transports. Or, la loi du 11 février 2005 prévoit notamment que le cadre bâti existant et les transports en commun (institutions publiques, lieux culturels, petits commerces...) devront être rendus accessibles dans les 10 années à venir.

En parallèle, l'évolution de la société montre que le thème de la lutte contre les discriminations est plus que jamais d'actualité : création d'une Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, éveil ou réveil des consciences sur le racisme, l'homophobie, les inégalités homme-femme... La discrimination en raison du handicap ne doit plus être la partie oubliée de cette lutte. Aujourd'hui, dans des domaines tels que l'emploi, les inégalités les plus fortes sont celles subies par les personnes en situation de handicap. C'est naturellement le rôle de l'APF d'agir et de communiquer autour de cette thématique.

Depuis 2003, l'association mène ponctuellement des actions en justice pour discrimination (contre la SNCF, le ministère de la justice, le cinéma CGR de Niort...).

En 2005, l'APF a lancé la première édition de la campagne contre les discriminations « Changeons de regard » agrémentée d'un livre noir « Silence, on discrimine », édité par le Cherche Midi et d'un film sur les situations de discrimination tourné en caméra cachée. L'événement « Changeons de regard » s'est déroulé le 11 octobre dernier, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville à Paris, ainsi que dans chaque département de France (90 délégations départementales de l'APF ont répercuté l'événement localement en allant à la rencontre du public, soit plus de 3 000 adhérents et bénévoles mobilisés).

L'événement qui avait pour objectif de faire évoluer les regards, était basé sur l'échange direct entre les personnes en situation de handicap et le grand public. Il était proposé de regarder, dans un premier temps, une affiche représentant une personne dans un fauteuil roulant, puis de chausser des lunettes à filtre rouge et de regarder à nouveau le visuel : le fauteuil avait alors disparu pour laisser place à la personne, qui existe bien au-delà de son handicap... La réflexion pouvait alors s'ouvrir et permettre de faire tomber les idées préconçues.

La campagne « Changeons de regard » a rencontré un très vif succès, tant en interne (forte adhésion des adhérents, bénévoles et professionnels de l'APF qui étaient en phase avec cette opération de sensibilisation), qu'en externe (échanges de qualité avec le grand public...).

L'édition 2006 de la campagne contre les discriminations aura lieu le 10 octobre 2006 et s'inscrit dans la suite logique de la première édition : après le changement de regard, comment faire changer les comportements, quelles sont les idées reçues à faire tomber ?

## Répondre aux enjeux : le projet associatif « Acteur et citoyen ! »

En 2000 était adopté le projet associatif « Ensemble, agir ». Un projet qui a guidé l'association pendant 6 ans. Lors du Congrès de juin prochain, l'APF votera son projet « Acteur et citoyen ! », un projet né en juin 2005 et qui a évolué au cours de nombreuses étapes, impliquant tous les acteurs de l'association.

### ➤ Les grandes étapes de la démarche

**Juin – novembre 2005** : interviews de panels d'acteurs de l'APF (5 régions, 25 groupes, 260 personnes) et questionnaire en ligne (1 500 réponses). Puis définition des thématiques et de l'architecture du nouveau projet associatif qui seront soumis au réseau, par le conseil d'administration.

**Janvier – février 2006** : débats internes (élus, adhérents, usagers, salariés, bénévoles) sur les actions à inscrire dans le projet associatif : 240 réunions, 3 000 personnes. Convention des cadres dirigeants : avis sur un projet de texte et débats sur les enjeux à venir

**Février 2006** : finalisation du projet de texte par le conseil d'administration qui sera soumis aux amendements des assemblées départementales.

**Mars - avril 2006** : assemblées départementales > amendements des adhérents sur le projet de texte.

**Mai 2006** : réunion nationale des représentants départementaux > synthèse des assemblées départementales. Puis adoption du texte définitif par le conseil d'administration qui sera soumis au vote du Congrès.

**22 - 23 juin 2006** : vote du projet associatif au congrès de Lyon.

**Septembre - octobre 2006**: bilan du congrès et cadrage de la méthode de mise en œuvre par le conseil d'administration. Puis élaboration des plans d'action.

### ➤ Les acteurs

**Des personnes** : 32 000 adhérents, 30 000 usagers, 10 800 salariés, 25 000 bénévoles, 488 000 donateurs

**Des structures** : délégations départementales, établissements et services, entreprises adaptées, direction générale

**Des instances représentatives** : conseil d'administration, conseils départementaux et conseils régionaux, groupes relais (communes, cantons...), groupes initiatives (jeunes, parents, loisirs, amitié, accessibilité, SEP...), conseils de la vie sociale au sein des services et des établissements et le conseil national des usagers

### ➤ Le préambule

« **Acteur et citoyen !** » : pas un programme, un projet associatif ! Un projet qui s'enrichira et prendra tout son sens dans l'action que nous mènerons ensemble durant les cinq prochaines années. Un projet qui se fonde sur nos valeurs et qui rythmera la vie de notre mouvement jusqu'en 2011. Un projet que chaque acteur de l'APF a participé à construire. Adhérents, salariés, bénévoles, usagers, groupes et instances représentatives se sont réunis, se sont exprimés sur les orientations majeures à suivre dans le futur. Un projet commun qui inscrit l'APF dans son temps et qui lui donne les moyens de remplir sa mission. Un projet, encore, qui actualise le projet associatif « Ensemble, agir » qui, sur la période 2000-2005 a guidé notre action et transformé l'association. Un projet, enfin, qui réaffirme l'atout majeur de l'APF : combiner la défense et la représentation des personnes en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, avec la gestion de services et d'établissements et ce, dans une double dimension, nationale et locale.

**7 thématiques, déclinables en actions locales et/ou nationales** : lutter contre les discriminations, défendre les droits de la personne, adapter les services de l'APF aux projets des personnes, affirmer la place des familles et de l'entourage, renforcer le lien entre tous les acteurs de l'association, s'appuyer sur la démarche participative, développer la communication externe et le financement des actions de l'APF.

# Le Congrès 2006 de l'APF

## Eclairages

Le Congrès 2006 est un véritable événement pour l'APF de par ses multiples dimensions, au sens propre et figuré : dimension d'accueil avec près de 1000 personnes attendues parmi lesquelles seront représentés tous les acteurs de l'association mais aussi les partenaires associatifs, administratifs et politiques ; dimension d'ouverture avec de nombreux temps de débats ; dimension de convivialité, enfin, avec le spectacle des Hors-La-Loi et le village régional.

### ➤ Une réelle logistique d'accueil

Le Congrès de l'APF, c'est notamment une vraie organisation logistique afin que tous les congressistes et plus particulièrement les personnes en situation de handicap moteur, soient accueillis dans les meilleures conditions. Une centaine de personnes sont mobilisées pour cette mission.

#### *Transports :*

Dès leur arrivée en gare ou à l'aéroport, les congressistes sont pris en charge grâce à des espaces d'accueil mis en place à la gare Lyon Part-Dieu, à la gare St Exupéry TGV, à l'aéroport St Exupéry. Des navettes adaptées les conduisent ensuite sur les lieux d'hébergement et au Congrès. Les mêmes dispositifs sont prévus pour le départ.

#### *Accueil sur le lieu du Congrès :*

Pour accueillir, orienter et informer les congressistes, des pôles sont organisés : de la distribution des badges et des boîtiers de vote au service médical, en passant par l'animalerie ou le stand réparation.

#### *> Dispositifs pour les publics particuliers :*

Afin que les personnes ayant des difficultés d'élocution puissent s'exprimer librement, des équipiers formés sont présents pour les aider à prendre la parole. Des vélotypistes sont en charge de retranscrire les échanges et les débats, une aide à la fois pour ces mêmes personnes mais également pour les personnes mal entendant.

#### *Hébergement :*

Pour héberger les 250 personnes se déplaçant en fauteuil roulant, l'APF a réservé près de 100 hôtels pour 3 nuits (en moyenne 2 chambres accessibles par hôtels).

### ➤ La diversité des acteurs du Congrès pour une parole libre et ouverte

Le Congrès 2006 de l'APF est placé sous le signe de l'échange et de l'ouverture grâce à la diversité des acteurs mais aussi aux nombreux temps de débats.

#### *Diversité des acteurs :*

La richesse du Congrès repose sur la diversité de ses acteurs venus de toute la France. Acteurs de l'association : adhérents, professionnels, bénévoles ; mais aussi partenaires associatifs, administratifs, politiques, artistes et animateurs.

A noter tout au long de ses journées, la présence de Michel Field pour animer les tables rondes et celles de personnalités politiques : Gérard Collomb maire de Lyon, Michel Mercier président du Conseil Général, Jean-Jacques Queyranne président du Conseil Régional, Patrick Gohet délégué interministériel aux personnes handicapées, Philippe Bas ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, Louis Schweitzer président de la Halde.



*Temps de débats :*

1<sup>ère</sup> journée : Assemblée générale puis bilan du projet associatif « Ensemble, agir » et présentation du projet associatif « Acteur et citoyen ! »

2<sup>ème</sup> journée : Ateliers ruches et tables rondes sur les thèmes de la lutte contre les discriminations et de l'accès aux nouveaux droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Sans oublier bien entendu tous les échanges informels et conviviaux lors des pauses et des repas...

### ➤ **Des animations associatives et conviviales**

Le Congrès de l'APF, ce n'est pas seulement des temps de débats et de réflexion, mais aussi des temps d'échanges et de rencontres autour d'animations associatives et conviviales.

### **Le village régional :**

Ouvert pendant les pauses et en début de soirée, le village régional, composé de huit chalets, sera l'occasion de rencontrer les délégations départementales de la région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute Savoie), de découvrir leurs activités et de déguster des produits du terroir !

### **Le spectacle « Les Hors-La-Loi »**

Fort de son succès parisien, la troupe des Hors-La-Loi se produira au Congrès de l'APF le jeudi 22 juin en soirée. Un spectacle symbolique pour l'APF puisqu'il va à l'encontre des idées reçues sur le handicap !

« Les Hors-la-loi » est une comédie musicale qui raconte, avec humour et poésie, la confrontation de deux mondes qui n'ont rien à priori en commun, si ce n'est les peurs et les préjugés qu'ils nourrissent l'un pour l'autre, et qui vont, à force de se heurter, apprendre à s'ouvrir l'un à l'autre. Le spectacle « Les Hors-la-loi » aborde les thèmes de l'exclusion, de la marginalité et du regard de l'autre, mais c'est avant tout un spectacle rythmé, coloré et drôle, fait pour révéler au public des artistes hors du commun.

*"Poursuivi par la police, un bandit se réfugie dans un centre d'activités artistiques pour personnes handicapées. La directrice du centre, qui fait répéter aux pensionnaires leur spectacle de fin d'année sur le thème des « Hors-la-loi », prend le fugitif pour un comédien venu pour l'épauler et jouer dans le spectacle".*

Produit par Ounissa Yazid / Association Handi-Art & Dove Attia

Ecrit par Alexandre Bonstein

Mise en scène d' Agnès Boury

## Déroulé du Congrès

JEUDI 22 JUIN 2006

8h - 9h30 : Accueil des congressistes à Eurexpo

### **Matinée : ouverture du congrès et assemblée générale annuelle principale**

- 9h30 – 10h : Ouverture du congrès
- 10h – 12h30 : assemblée générale principale (*invitation de l'ensemble des adhérents*)
  - ↳ Rapport moral 2005, rapport d'activités 2005, rapport financier 2005
  - ↳ Votes

12h30 – 14h : déjeuner

### **Après – midi : projet associatif 2006 - 2011**

- 14h – 16h20 : bilan du projet associatif « Ensemble, agir » : 5 ans d'actions (2000 - 2005)
- 16h40 – 17h50 : le projet associatif 2006 - 2011 : « Acteur et citoyen ! »
- 17h50 - 18h30 : ouverture assemblée générale
  - ↳ Vote du nouveau projet associatif

18h30 à 23h : accueil village régional, buffet d'înatore + théâtre « Les Hors la Loi »

VENDREDI 23 JUIN 2006

8h - 9h : Accueil des congressistes

### **Matinée : ateliers ruches**

- 9h – 10h30 : la lutte contre les discriminations
- 11h – 12h30 : l'accès aux nouveaux droits des personnes en situation de handicap et de leur famille

12h30 – 14h : déjeuner

### **Après – midi : tables rondes animées par Michel Field**

- 14h – 16h : mêmes thématiques que le matin
- 16h - 17h : synthèse
- 17h - 17h15 : clôture du Congrès

17h15 – 20h :

Cocktail et animation village régional

20h : repas festif

## Les partenaires

**Le Congrès de l'APF ne pourrait avoir lieu sans l'aide apportée par de nombreux partenaires. L'Association des Paralysés de France tient donc à les remercier chaleureusement. Mention particulière à la ville de Lyon qui accueille cette année le Congrès de l'association.**

Clinique du Pont de Chaume  
Conseil régional Rhône Alpes  
Conseil général du Rhône  
Crédit Lyonnais  
Eden  
Edi  
Excel  
Intégrance

Maillet Vêtements  
Mairie de Lyon  
Mistral Média  
Multipostage  
Plébagnac, PARRAIN  
Scalbert - CIC  
Sembat Voyages  
Société générale

### **Lyon, ville partenaire**

Cette année, c'est la ville de Lyon qui accueillera le Congrès de l'APF. Une ville qui, depuis une quinzaine d'années, fait de réels efforts dans la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes en situation de handicap.

Les maîtres mots : travail en amont et en concertation avec les associations.

Ainsi en parallèle de la signature de la 1<sup>ère</sup> Charte Accessibilité en 1995, est créé le CARPA (Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité). Ce dernier, constitué par 18 associations tous handicaps confondus, est devenu un acteur incontournable (conseil, étude, avis) pour la mise en accessibilité de la ville.

A ce jour, se tient à la Mairie centrale, une commission extra-municipale d'accessibilité au sein de laquelle, entre autres, la commission voirie, associée au CARPA, définit les trajets prioritaires à rendre accessibles à Lyon. Le CARPA est aussi consulté par la commission « grands projets » de la ville pour étudier des projets tels que l'hôtel Hilton, le complexe UGC Ciné Cité...

La municipalité a donc une politique volontariste en matière de handicap.

Dans le domaine des transports : le nouveau tramway est entièrement accessible. D'ici 2007, toutes les stations de métro seront équipées en ascenseur, et le matériel roulant changé progressivement (à la fin des périodes d'investissement). Les bus sont remplacés peu à peu par des bus Agora à plancher bas et palettes, les arrêts de bus étant dans le même temps mis aux normes. L'aéroport Lyon St Exupéry est également entièrement accessible (toilettes - même en salles d'embarquement -, boutiques, parking, comptoirs...). Du côté de la SNCF, des efforts sont également fournis. A titre d'exemple, toutes les gares devraient bientôt avoir une plateforme mobile par quai.

Dans le domaine des sports et loisirs : les stades, salles de spectacles, musées sont en général accessibles. Du stade Gerland à la Halle Tony Garnier, en passant par le musée Guimet, l'Auditorium (avec des places alternées), le cinéma Pathé ou les piscines qui ont de plus en plus de bassins adaptés.

Dans le domaine de l'emploi, la mairie a une réelle politique d'embauche des personnes en situation de handicap. De même, elle fait régulièrement appel aux entreprises adaptées pour ses marchés.

Dans le domaine de la scolarité, elle travaille en partenariat avec l'APF pour mener des actions de sensibilisation dans les écoles.

La municipalité de Lyon fait donc de vrais efforts en faveur des personnes en situation de handicap. Toutefois, les personnes ont encore des attentes en matière de politique de logement notamment mais aussi dans le domaine de l'accessibilité de certains lieux et établissements : petits commerces, cinémas d'art et d'essai, écoles (une seule école accessible par arrondissement à ce jour, mais la moitié d'ici 2008), parkings (celui de la place Bellecour en particulier).

# L'Association des Paralysés de France

Créée en 1933, par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes, L'APF est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leurs familles. Son rôle : promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap et de la maladie. Elle milite activement en France auprès des pouvoirs publics et du grand public pour permettre aux personnes en situation de handicap et leurs familles de faire appliquer un droit élémentaire : celui d'accéder à une égalité des droits et d'exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde. L'association est également gestionnaire de services et d'établissements médico-sociaux (éducation, formation, emploi, accompagnement à la vie sociale...). Elle est impliquée sur le plan européen : participation active au Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

## Cinq grands principes

**L'APF revendique** l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap dans la société, c'est-à-dire leur insertion à toutes les étapes de leur existence, en tous lieux et en toutes circonstances, et leur autonomie par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap. Elle revendique également la prise en compte des préoccupations des familles, dès l'annonce du handicap et quelle qu'en soit l'origine, ainsi que la mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information sur les réalités du handicap.

**L'APF développe** une dynamique d'accueil, de solidarité et d'insertion. Pour cela, elle privilégie l'ouverture vers l'extérieur, et notamment les démarches partenariales avec l'ensemble de la société civile. L'égalité de l'ensemble des personnes en situation de handicap et des familles, quel que soit leur lieu de résidence, doit passer par l'accueil, l'écoute et la solidarité envers ceux qui sont touchés par le handicap, directement ou indirectement, et les personnes valides.

**L'APF s'engage** à assurer la place prépondérante de ses adhérents et le droit à l'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés et usagers. Le développement de la vie associative, dans toutes ses composantes, permet une juste représentation des intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles, mais aussi l'amélioration constante de la qualité des services qu'elle propose et la proximité de son action, sur l'ensemble du territoire.

**L'APF s'oblige** à la rigueur et à la transparence sur l'ensemble de son action. Cet engagement concerne tout particulièrement la collecte et la gestion de ses fonds, qu'ils proviennent des pouvoirs publics ou de la générosité du public.

**L'APF affirme** son indépendance vis-à-vis de tout parti politique et de toute religion.

**32 022** adhérents à jour de cotisation

**25 000** bénévoles

1 siège national

97 délégations départementales

488 801 donateurs (ayant fait au moins un don en 2005)

99 structures médico-éducatives

56 structures de travail adapté

1 structure d'insertion en milieu ordinaire de travail

155 structures au service des personnes adultes

31 structures Handas (handicaps associés)

104 séjours de vacances organisés par APF Evasion

400 actions de formation réalisées par APF Formation

L'effectif global de l'**APF** est de 10 787 salariés (au 31/12/2004) auxquels s'ajoutent 1 071 travailleurs handicapés répartis dans les 23 centres d'aide par le travail.

Plus d'infos sur [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)